

La centralisation des risques : une nécessité pour la microfinance ?

BIM - 16 novembre 2004
Betty WAMPFLER

La maîtrise des risques est au cœur de la problématique de pérennisation de la microfinance.

Le CEFEB de l'AFD vient d'organiser une visioconférence sur ce thème dans le cadre de son Forum Professionnel de la microfinance. Ce Forum s'adresse aux professionnels de la microfinance et propose d'aborder, par visioconférence, des thèmes d'actualité et des problématiques spécifiques de la microfinance. Chaque forum se déroule sur deux ou trois visioconférences, chacune d'une durée de trois heures. Conçus pour offrir une forte interactivité, ces conférences permettent aux participants, après les présentations d'une combinaison d'intervenants experts internationaux et d'experts/praticiens régionaux, de s'exprimer à leur tour sur les thèmes abordés et/ou poser les questions qu'ils souhaitent.

La deuxième session de ce forum a été tenue le 25 et 26 octobre dernier sur le thème de « Centrales des risques et microfinance ». Elle a rassemblé une centaine de participants réunis dans six capitales africaines (Dakar, Abidjan, Lomé, Cotonou, Bamako, Antananarivo).

Le programme du forum était organisé autour de trois types d'apports :

- Les principes de la centralisation de l'information et des risques, les acquis en la matière, les questions qui restent posées :
 - *L Hart (CEBEB), coordinatrice du Forum, a présenté une synthèse sur ces questions en s'appuyant sur l'étude d'Anita Campion/ Lisa Valenzuela "Credit bureaus: a necessity for Microfinance?"*
 - *L'intervention de L.Lhériaux (ESF) complète la réflexion par des apports sur « Le droit et les Centrales de risques en microfinance »*
 - *Tafsir M'Baye Dakar (Directeur de la Microfinance au Ministère de la PME et de la Microfinance du Sénégal) apporte un éclairage sur cette même question dans le contexte de l'UEMOA : « Le droit et les centrales des risques en microfinance/ cas de l'UEMOA »*
- Les enseignements à tirer de l'expérience bancaire française de la gestion des risques :
 - *S. Quesquière (Banque de France) a présenté l'exemple français qui illustre les différents types de fichiers disponibles et leur usage possible dans un pays où il n'existe pas d'industrie privée pour l'échange d'information liée au crédit*
- Des exemples de centrales de risques et d'information
 - *La Centrale de risques du Bénin (R.Azzokli, PADME, Bénin)*

- *La Centrale de risques de l'Office du Niger au Mali (B.Wampfler (CNEARC/CIRAD), complété par M.Traore (FCRMD, Mali))*
- *Le Groupe d'Echange d'Informations sur les Mauvais Payeurs en Haiti (A.Latortue, CGAP)*

Vous trouverez le programme détaillé de ce forum, ainsi que les documents de référence et la présentation des intervenants sur le site du Cefeb : www.cefeb.org (L'accès n'étant pas des plus immédiat, je vous l'indique de manière détaillée : « Formations – Calendrier – Visioconférences – Forum n°2 »).

Le BIM d'aujourd'hui se propose de rendre compte de l'article « Credit bureaus: a necessity for Microfinance? » Anita Champion/ Lisa Valenzuela, MBPP, USAID, 2001, disponible en version originale anglaise sur le site de MBPP et sous forme résumé powerpoint par L.Hart sur le site du Cefeb.

« Les centrales de risques et d'information : une nécessité pour la microfinance ? »

La synthèse proposée dans cet article est fondée sur des études de cas réalisées dans cinq pays d'Amérique Latine (Bolivie, Chili, Salvador – sur financement USAID – et Pérou, Uruguay – sur financement Inter- American Development Bank).

La démarche d'analyse est fondée sur le constat de l'imperfection des marchés de l'information sur les emprunteurs dans tous ces contextes. Ce type d'information n'étant pas disponible spontanément par le biais du marché, l'étude s'interroge sur la nécessité pour la microfinance de se doter d'organisations spécialisées permettant ce partage d'information, sur les conditions de ce partage d'information, et sur le rôle des Etats et des bailleurs de fonds pour promouvoir un marché sain et performant dans ce domaine.

Quels sont les bénéfices retirés du partage de l'information ?

Ces bénéfices sont évidents pour les IMF : les informations sur les mauvais payeurs peuvent réduire leur prise de risques, leurs coûts de transaction, et augmenter leur rentabilité

Pour les clients des IMF, le partage d'information par les IMF peut permettre d'améliorer la qualité des services financiers fournis (délais, disponibilité des agents,...) et éviter le surendettement.

Le marché enfin peut être bénéficiaire : une information transparente améliore la confiance entre vendeurs et consommateurs et permet ainsi une augmentation des volumes de transaction.

Quelle est la nature de l'information partagée ?

Cette information peut être « négative » : information sur les incidents de paiements et les mauvais payeurs.

Elle peut être « positive » : plus large, elle peut porter alors sur tous les clients, les prêts en cours, les garantis fournies, ... et peut inclure aussi des informations sur les personnes, leurs activités, ...

Typologie des centrales de risques

Les cinq pays offrent des exemples de cinq types de centrales de risques et d'information.

- ▷ Les centrales de risques publiques : ce sont des structures liées à la Banque Centrale ; l'adhésion y est obligatoire pour les institutions financières formelles ; elles recueillent essentiellement une information négative, relativement standardisée à l'usage des tutelles ; les IMF y participent peu.
- ▷ Les Centrales privées : elles se sont développées en Amérique Latine avec l'explosion du marché du crédit des années 90 ; ce sont des entreprises privées, auxquelles les institutions financières adhèrent volontairement ; l'accès à l'information est payante ; l'information est davantage ciblée sur les besoins des participants ; ces centrales proposent le plus souvent une gamme élargie de services comprenant la gestion de bases de données, la gestion de portefeuille, le scoring, ... ; certains pays comme la Bolivie ont interdit ces centrales privées.
- ▷ Les sociétés de vente d'information publique : ce sont des entreprises privées qui collectent et diffusent différentes formes d'information publique (annonces légales, presse, ...).
- ▷ Les centrales spécialisées : les initiatives dans ce sens sont nombreuses en Amérique latine ; des secteurs spécialisés (banques, grands magasins, microfinance) créent des centrales spécialisées ciblées sur les besoins spécifiques de leur propre secteur ; les initiatives sont notables dans la microfinance qui est mal prise en compte par les centrales publiques et qui a du mal à faire face aux coûts élevés des centrales privées. Par ailleurs, la microfinance est souvent méfiante par rapport aux dispositifs partagés avec les banques, craignant que celles-ci ne soient tentées d'utiliser les dispositifs de partage de l'information pour lui « voler » ses bons clients.
- ▷ Les listes noires informelles : le partage informel de l'information sur les mauvais payeurs restent le recours le plus fréquent des ONG qui sont confrontées à la croissance des défaillances et du risque mais n'ont pas accès aux dispositifs précédents.

Avantages et limites de chaque type de dispositif

Les dispositifs publics présentent plusieurs avantages : toutes les IMF agréées sont obligées d'y adhérer, l'information est standardisée et s'appuie sur les éléments déjà collectés par les tutelles de supervision.

Les dispositifs privés offrent une meilleure adéquation de l'information collectée aux besoins de leurs adhérents, mais posent le problème de la confidentialité de l'information et de la protection des clients des IMF.

Les dispositifs spécialisés sont a priori mieux adaptés aux besoins spécifiques des IMF, mais n'ont pas accès à toutes les informations qui pourraient être utiles pour juger de la fiabilité d'un client ; leurs bases de données sont spécialisées, elles ne concernent qu'un nombre restreint d'institution et sont plus difficiles à rentabiliser dans le cadre d'un marché de l'information. Enfin, l'adhésion à ces dispositifs est volontaire, certaines IMF n'y adhèrent pas, et réduisent donc ce faisant l'efficacité globale du dispositif.

Comment développer des systèmes d'échange d'information performants ?

Il est possible dans de nombreux pays de développer des systèmes d'échange d'information conciliant efficacité et respect du droit du consommateur ; mais, au-delà du choix d'un modèle technique et institutionnel (privé/public, spécialisé/non spécialisé), ce développement nécessite un cadre politique approprié.

Trois conditions doivent être remplies :

- ▷ Le pays doit disposer d'un système d'identification national des individus : tous les individus majeurs sont identifiés par un numéro unique et personnel
- ▷ Les centrales privées doivent pouvoir opérer légalement et être en concurrence, moyennant la mise en place d'une réglementation de leurs activités par les tutelles (licence d'activité, contrôle, sanction, ...) ; ce choix implique que le système judiciaire national fonctionne.
- ▷ Un système efficace de protection de la vie privée des clients doit être mis en place ; les principes d'un tel système sont définis par la constitution et par la loi

Quand ces pré-requis politiques et institutionnels sont en place, un marché de l'information peut alors émerger. Les observations réalisées dans les cinq pays montrent que les marchés de l'information les plus actifs sont le fait des pays où l'économie est la plus dynamique et le volume des transactions important. Les centrales privées sont confrontées à l'enjeu majeur d'offrir des prix compétitifs. Pour ce faire, elles doivent gagner rapidement une gamme de clients aussi large que possible et sont alors confrontées à la difficulté de concilier système d'information large adapté à différents types de clients et information spécifique adaptée aux besoins de chaque client.

L'exemple de DICOM travaillant au Salvador et au Chili montre comment une centrale privée a su conquérir rapidement une part importante du marché de l'information. Quatre facteurs ont participé à son succès : i) c'est une centrale non spécialisée, ouverte à tous ; ii) son dispositif technique sophistiqué permet une collecte des données et une consultation aisée de l'information ; iii) elle a obtenu une crédibilité immédiate sur le marché en s'associant à un cabinet international renommé (Equifax) ; iv) elle a développé une stratégie marketing performante en adaptant ses services et ses prix aux spécificités de la microfinance.

Fournir une information complète, fiable et récente est un enjeu majeur pour les centrales privées. Un autre enjeu important est la maîtrise des comportements opportunistes des membres qui peuvent être tentés d'accéder à l'information donnée par les autres membres sans pour autant donner accès à toute l'information dont ils disposent eux-mêmes ou encore être tentés de « voler » des clients à d'autres membres.

Comment intégrer la microfinance dans le marché de l'information financière ?

Les centrales de risque ne sont nécessaires à la microfinance qu'à partir d'un certain degré de développement du secteur et de la concurrence.

A ce stade, plusieurs éléments peuvent contribuer à mieux insérer la microfinance dans le marché de l'information financière :

- ▷ des initiatives nationales pour encourager les IMF même non agréées à intégrer les centrales de risques
- ▷ encourager la microfinance à adopter des pratiques standardisées de reporting, et l'informatique adaptée
- ▷ l'assistance technique et l'appui des bailleurs de fonds peuvent être requis pour favoriser l'intégration de la microfinance dans le marché de l'information ;

★ ★ ★

On notera que les dispositifs de centrale de risques décrits dans cette étude, tout comme le cadre théorique sous jacent, donnent une très large place au marché.

Les autres études de cas présentées dans le forum (France, Bénin, Mali, Haïti, ...) illustrent d'autres modes de coordination de centrale de risques, fondées sur la régulation par l'Etat, ou sur des dispositifs de concertation/coopération entre institutions.

Dans tous les cas se pose la question du mode de financement de ce service nécessaire au bon fonctionnement des institutions de microfinance.